

RÉUNION DU 17 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le dix sept janvier, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Madame Michelle PRUNEAU, Mademoiselle Florence CARRIÈRE, Messieurs, Jean-Michel VÉTOIS, Alain GUÉNOT, Joël DESNOUES, Jean-Pierre SAUX, Mesdames Mauricette ODRY, Catherine SIMONNEAU

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
6 janvier 2012	6 janvier 2012	Madame Michelle PRUNEAU

Approbation du compte rendu du conseil du 24 novembre 2011.

DÉMISSION DE MONSIEUR GILBERT RUIZ :

Suite à la démission de Monsieur Gilbert RUIZ, Conseiller Municipal, il est nécessaire de procéder à son remplacement dans les différentes commissions et syndicats pour lesquels il était délégué.

Désignation pour SYNDICATS :

SYNDICATS	DÉLÉGUÉ	T/S
SICTOM	SAUX Jean-Pierre	Titulaire
PAYS SOLOGNE	CARRIÈRE Florence	Titulaire
BASSINS du SULLIAS	VÉTOIS Jean-Michel	Suppléant

Désignation pour COMMISSIONS :

COMMISSIONS	MEMBRES
FÊTES et CÉRÉMONIES	SAUX Jean-Pierre
LISTES ÉLECTORALES	ODRY Mauricette
FINANCES	ODRY Mauricette

Désignation diverses :

DIVERS	DÉSIGNATION
Correspondant DÉFENSE	SAUX Jean-Pierre

ÉTUDE DE DIAGNOSTIC EAU POTABLE :

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges reçu de la DDT du Loiret, énumérant les points nécessaires pour la réalisation de l'étude de diagnostic du réseau eau potable.

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil donne son accord pour effectuer cette étude. Le financement de cette étude devrait se faire avec la participation du Conseil Général et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter ces deux instances et signer les pièces nécessaires à l'octroi de ces subventions.

COMICE DE COULLONS 2012 :

L'élection de Miss Saint Florent aura lieu le samedi 24 mars 2012, à l'Espace Sologne, Le repas sera animé par la troupe « Mélodies Blues », dont le montant pour cette prestation s'élève à 1 100,00 €. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Général du Loiret afin d'obtenir une subvention au meilleur taux dans le cadre du fonds F.A.C.C. et le charge de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier du Loiret) :

Lors de la réunion du 26 octobre 2011, le Conseil Municipal avait émit le souhait de pouvoir disposer du bien du bien sis 8 rue de Villemurlin, avant le délai de son rachat par la commune. L'EPFL a donné son accord pour cette opération, et Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, dans les conditions prévues précédemment.

DÉCHETS VERTS :

Devant le manque de civisme de certaines personnes et durant les carences en personnel technique le conseil décide de fermer l'emplacement réservé à la dépose des déchets verts jusqu'au retour des employés. Si de nouveau des incivilités sont constatées cet endroit sera définitivement fermé.

QUESTIONS DIVERSES :

1. COMMISSION ADMINISTRATIVE ÉLECTORALE :

Monsieur Jean CALLIER actuel délégué auprès du Tribunal de Grande Instance de Montargis, souhaite ne plus occuper cette fonction. Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau délégué. Madame Catherine SIMONNEAU accepte cette fonction. Monsieur le Maire soumettra cette candidature auprès de Monsieur le Procureur.

2. ABATTAGE DU CHÊNE RUE DU GUÉ :



Monsieur le Maire informe le conseil qu'un chêne situé rue du Gué sur l'espace communal, menace de tomber. Un devis a été demandé à l'entreprise SIMON-MIDOU de Viglain. Ce devis s'élève à 698,46 € TTC. Le Conseil trouve ce devis élevé. Une solution en interne est envisagée.

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC :

A plusieurs reprises l'entreprise ISI ELEC est intervenue sur l'éclairage public défectueuse rue de Villemurlin. L'entreprise INEO ayant exécuté les travaux d'enfouissement des réseaux a également été sollicité. Nous attendons leur diagnostic afin de prendre une décision.

4. REDEVANCE SPÉCIALE SICTOM :

Le montant de la redevance spéciale pour l'année 2012, s'élève à 2 267,00 €. Cette redevance est due par la commune au titre de l'enlèvement des bacs d'ordures ménagères détenu par cette dernière.

5. CONTRAT BALAYAGE DES RUES :

L'entreprise SO.NO.BA a établi le devis de balayage des rues pour l'année 2012. Ce dernier s'élève à 490,61€ HT pour 4 passages. Le Conseil accepte ce devis, et charge Monsieur le Maire de le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2ième Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller